

Le Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places pour les personnes handicapées de grande dépendance

Compte rendu de l'action du 3 février 2006 au Cabinet de Mr. Guy Vanhengel, Vice président et Ministre du Budget et des Finances de la Région de Bruxelles-Capitale

Nous étions 35 personnes à nous rassembler devant le Cabinet du Ministre Vanhengel. En tant que Ministre des finances de la Région bruxelloise, nous souhaitions le sensibiliser à la situation dramatique des certaines personnes handicapées francophones, résidentes à Bruxelles. Un article relatant cette rencontre est paru le lendemain dans le journal « La Capitale ».

Nous avons été très cordialement accueillis par le Directeur de Cabinet, Mr. Stefan Ector, qui nous a écoutés avec beaucoup d'empathie. Comme pour les sit-ins précédents, nous lui avons fait part de la situation et des cas concrets non solutionnés. Mr. Ector nous a semblé fort bien au courant des questions liées au handicap et nous a confirmé qu'en Flandre la situation est moins difficile, bien que l'on ne puisse pas dire que l'offre de services soit optimale (il faut dire par exemple qu'en Flandre l'autisme est reconnu comme handicap depuis 12 ans, en région Bruxelloise depuis 1 an).

Mr. Ector nous a confirmé que la dotation des communautés a été augmentée à partir de 2006. Nous devrions donc nous adresser en premier lieu à la Communauté Française, car c'est de celle-ci que la COCOF reçoit une enveloppe importante. Nous avons signalé que l'enveloppe de la COCOF a effectivement été augmentée de 8 millions cette année, mais ceux-ci seront pratiquement résorbés par la masse salariale du personnel via les accords du non marchand. Cet apport supplémentaire ne pourra donc pas être consacré à de nouvelles places. Mr. Ector a précisé que c'est la Région bruxelloise qui a couvert ces augmentations de salaire.

Malgré le fait que la compétence du handicap ne dépende pas directement de la Région bruxelloise, Mr. Ector nous a fourni quelques pistes intéressantes à explorer :

- Compte tenu de la future création de 5000 logements en Région bruxelloise (cfr : visite au cabinet de Mme Dupuis), on pourrait consacrer un pourcentage de ceux-ci aux personnes handicapées. Ceci, afin de libérer des places en hébergement pour les personnes plus lourdement atteintes. Mr. Ector pense que les personnes handicapées doivent être davantage intégrées dans la société et qu'il faut tendre vers un maximum d'autonomie, là où c'est possible, comme par exemple en promouvant des logements adaptés et supervisés.
- De même, le Budget d'Assistance Personnelle devrait aussi être envisagé par la COCOF, comme c'est le cas en Flandre, afin de faire face aux besoins d'une population moins lourdement handicapée et de libérer des places.
- Concernant la création de nouvelles places en hébergement, il faudrait davantage s'atteler à élargir la capacité des institutions préexistantes et envisager la piste des structures bi-communautaires (le VGC quant à lui n'a que 2 institutions).
- Nous avons aussi signalé que c'est toujours aux parents de devoir prendre en charge ce type d'initiatives et que cela nous paraît profondément anormal car nous n'avons ni les compétences, ni l'énergie pour le faire convenablement. Mr. Ector, compte tenu de sa longue expérience dans l'administration, se dit prêt à examiner des projets éventuels à introduire à la COCOM.

En conclusion, nous avons remercié Mr. Ector pour l'accueil particulièrement chaleureux et pour son intention de rester à notre écoute et de nous conseiller en cas de besoin.

Une phrase nous a particulièrement frappés et nous voudrions la retenir : « La coresponsabilité est souvent une non responsabilité ». En effet, nous avons souvent l'impression, à force de sillonner les cabinets, que personne n'est plus responsable de rien. Pour une fois, ce n'est pas l'enseignement que nous avons tiré de cette rencontre.